



Dossier de presse

Lundi 24 mars 2025

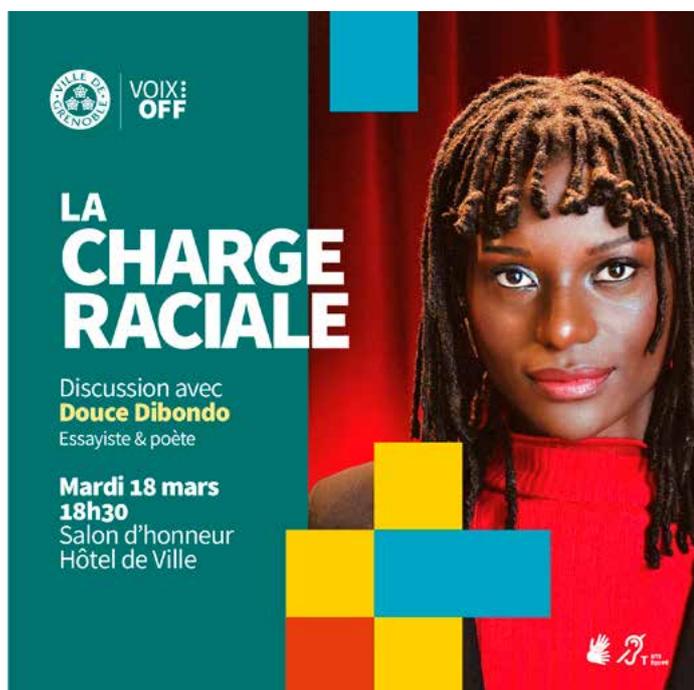
Conseil municipal du lundi 24 mars 2025



© Ville de Grenoble

Grenoble adopte un plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales

2- (37835). LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ethno-raciales de la Ville de Grenoble



Les informations sont à retrouver dans le dossier de presse "Grenoble lutte contre les discriminations et mène une politique ambitieuse pour l'égalité des droits". Lien : https://www.grenoble.fr/uploads/Presse/pse_fichier/12/2097_220_DP-Lutte-contre-les-discriminations-VWEB.pdf

Grenoble, terre accueillante, soutient les acteurs de la solidarité envers les personnes étrangères

3- (38669). ACCES AUX DROITS : Convention d'objectifs et de moyens entre l'association Accompagnement et Dignité de l'Accueil de Tous les Etrangers (A.D.A.T.E) et la Ville de Grenoble

Grenoble renouvelle son soutien à l'association Accompagnement et Dignité de l'Accueil de Tous les Étrangers (A.D.A.T.E). D'utilité publique, elle accueille, informe, oriente et accompagne les personnes étrangères à Grenoble, notamment sur les questions d'hébergement, d'insertion, administratives et juridiques ainsi que sur le plan linguistique. Elle est également un centre de ressources et de formation à destination des professionnels-les intervenant dans le domaine juridique et de l'accueil des personnes étrangères. Afin de consolider le partenariat de plus en plus étroit avec l'association, une convention d'objectifs et de moyens vient d'être adoptée ainsi qu'une subvention d'un montant de 20 000 € pour permettre à l'association de continuer son action en faveur de l'accès aux droits des étrangèr-es à Grenoble.

Nicolas Kada, Adjoint à la Coordination de l'Action sociale et Vice-Président du CCAS, déclare :
« Alors même que les discours anti-immigrations se multiplient, que le Premier ministre parle d'un « sentiment de submersion migratoire », ou encore que le ministre de l'Intérieur, dans les pas du Rassemblement National, entretient une obsession migratoire, Grenoble reste fidèle à ses valeurs : accueil inconditionnel, humanité et hospitalité. La Ville fait le choix affirmé de renforcer son soutien aux acteurs de la solidarité envers les personnes étrangères. »

Une nouvelle coopération entre Grenoble et Tiznit au Maroc !

4- (38686). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE : Convention de coopération décentralisée entre la Commune de Tiznit (Maroc) et la Ville de Grenoble

En juin 2023, la Ville adoptait une délibération-cadre portant sur sa politique internationale et européenne pour la période 2023-2028. Un des objectifs visait à renouveler et renforcer sa dynamique de coopération décentralisée avec le Maroc. La convention de coopération avec Tiznit, ville de 90 000 habitant-es située dans la région de Souss-Mass au Sud du Maroc, entre dans ce cadre.

Tiznit présente de nombreuses similitudes avec la Ville de Grenoble, à la fois en termes de territoire et de projet politique (questions environnementales, participation citoyenne, etc). Entourée de montagnes, il s'agit d'une ville à forte culture berbère, dotée d'un patrimoine historique intéressant (une ancienne médina) et d'un tissu associatif très dynamique. De plus, l'équipe municipale en place est fortement investie pour son territoire et porteuse d'une vision constructive de la coopération décentralisée.

Après la signature d'une déclaration d'intention de coopération à Tiznit en janvier 2025 en présence d'une délégation grenobloise, les deux Villes souhaitent aujourd'hui renforcer leur partenariat en signant une convention-cadre de coopération décentralisée définissant des priorités d'actions jusqu'en 2028.

La coopération entre les deux villes touche aux champs suivants :

- La valorisation du patrimoine culturel et touristique ;
- La jeunesse et le sport (avec un accent sur le développement de la pratique sportive féminine) ;
- La petite enfance ;
- L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale ;
- La transition écologique (gestion des ressources, mobilités douces, végétalisation des espaces publics) ;
- La digitalisation des services communaux ;
- La démocratie participative ;
- Le développement de liens entre les sociétés civiles des deux territoires.

Ces axes seront précisés par un programme d'activités annuel dans le cadre d'un comité de pilotage réunissant des élu-es et technicien-nes des deux communes.

La signature officielle de la convention de coopération est prévue lors de la venue d'une délégation de Tiznit en mai 2025 à la Biennale des Villes en transition organisée par la Ville de Grenoble.

Emmanuel Carroz, Adjoint à la Mémoire, aux Migrations, aux Coopérations Internationales et à l'Europe, déclare :

"Nous sommes très heureux-ses de cette nouvelle coopération avec la Ville de Tiznit, qui ouvre de belles perspectives sur des projets autour de valeurs communes et en lien avec le sport, la jeunesse, les transitions, la citoyenneté, le patrimoine culturel et touristique, ou encore la démocratie participative. Cette dynamique embarque les sociétés civiles et habitant-es de part et d'autres avec, par exemple, déjà des échanges prévus entre les jeunes du programme Émergence portée par la Ville de Grenoble et des jeunes de Tiznit. Nous aurons par ailleurs le plaisir d'accueillir une délégation de Tiznit lors de la Biennale des Villes en Transition qui aura lieu du 10 au 17 mai prochain à Grenoble."

Une sécurité sociale de l'alimentation pour un droit à l'alimentation durable, éthique, inclusive et résiliente

5-(37129). ALIMENTATION : Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et la structure porteuse de l'initiative de Sécurité Sociale de l'Alimentation grenobloise : l'Union des Mutuelles de France Savoie



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble

La Sécurité sociale de l'alimentation vient compléter la stratégie alimentaire de Grenoble, pour une alimentation durable, éthique, inclusive et résiliente. Un communiqué de presse portant sur la stratégie alimentaire de la Ville de Grenoble sera envoyé prochainement.

Projet du parc Jean Verlhac à la Villeneuve : avis favorable du commissaire enquêteur

6-(38684). AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS : Déclaration de projet sur l'intérêt général du projet de renouvellement des espaces publics de l'Arlequin et du parc Jean Verlhac à Grenoble

Les informations sont à retrouver dans le communiqué de presse nommé "Projet du parc Jean Verlhac à la Villeneuve : avis favorable du commissaire enquêteur". Lien : https://www.grenoble.fr/uploads/Presse/pse_fichier/a4/2110_250_CP-Lac-baignable-VN-Avis-favorable-du-CE_compressed-1.pdf



© Ville de Grenoble



Le conseil municipal adopte un vœu concernant la disposition Zéro Artificialisation Nette de la Loi Climat et Résilience

Le principe de Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050, inscrit dans la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 et dont la mise en œuvre se révèle complexe, se heurte à une résistance de plus en plus accrue ces derniers mois, notamment de la part de collectivités territoriales et d'acteurs économiques, en témoigne la proposition de loi adoptée en première lecture par le Sénat à ce sujet.

Car si celle-ci vient apporter des clarifications opportunes, permettant notamment de résoudre un facteur d'insécurité juridique sur les indicateurs de suivi pour les élu-es locaux, elle ne se limite malheureusement pas qu'à cela. Elle remet en cause les fondamentaux mêmes de la loi climat résilience.

Et sous couvert d'une volonté de simplification, ce projet de loi, en réalité, multiplie les abandons :

- disparition de l'objectif national de réduction de l'artificialisation,
- sortie des projets d'envergure nationale et européenne des quotas territoriaux,
- recul du cap intermédiaire de - 50 % de 2031 à 2034,
- report très lointain de la mise en conformité des documents d'urbanisme,
- enjeux de protection des fonctionnalités écosystémiques des sols négligés.

Plus problématique encore, le texte octroie aux régions le soin de fixer leurs propres objectifs de réduction jusqu'en 2034. Aussi, au lieu de nous offrir un cadre renforcé qui permet une action résolue, ce projet de loi nous impose une version à la carte, qui abandonne l'idée d'une responsabilité collective dans l'atteinte de cet objectif et instaure l'idée d'une prime au mauvais retardant la mise en œuvre.

Ne perdons pas de vue les objectifs visés par la disposition du Zéro Artificialisation Nette :

- préservation des sols naturels et agricoles, propice à notre souveraineté alimentaire,
- lutte contre le dérèglement climatique, dont les effets fragilisent aussi notre économie,
- gestion durable de la ressource en eau, dont la qualité et la quantité se dégradent,
- réduction de l'exposition aux risques naturels, dont le coût financier est de plus en plus important pour notre société,
- préservation de la biodiversité, qui est dans un état d'effondrement inédit.

L'actualisation du Schéma de Cohérence Territoriale est en cours pour intégrer les enjeux du ZAN, et les communes, dont Grenoble, participent activement à la mise à jour des documents cadres de la Grande Région Grenobloise. Dans ce contexte, il n'est pas opportun de modifier une nouvelle fois les règles ou de remettre en question le travail engagé.

L'enjeu est désormais de disposer des outils réglementaires et des moyens nécessaires pour mettre en œuvre concrètement la sobriété foncière dans nos territoires. L'État doit jouer un rôle plus fort aux côtés des collectivités territoriales pour assurer la régulation et la préservation des espaces naturels. Cela nécessite une vision claire, qui ne cède ni aux pressions ni aux résistances, et qui place l'intérêt général au cœur des décisions.

À ce titre, la Ville de Grenoble appelle les Député-es de la Métropole grenobloise à soutenir un vote différent de celui du Sénat sur la proposition de loi Trace. La Ville de Grenoble les enjoint aussi à préserver l'ambition du ZAN, s'agissant de la lutte contre l'étalement urbain, l'objectif de sobriété foncière, la préservation des paysages, des sols et de la biodiversité, ceci afin de garantir un travail efficace de réactualisation du SCoT de la Grande Région Grenobloise et du PLUi de la Métropole de Grenoble.



SERVICE PRESSE DE LA VILLE DE GRENOBLE

presse@grenoble.fr

04 76 76 39 21 - 04 76 76 11 42